

Tours le....



AVAS 2023

CAF Touraine/BIJ



Projet de Séjour de Vacances

Nom de la structure :

Nom du responsable du dossier :

Coordonnées :

Email :

Tél :



1) Rappel du contexte

Exemple : Territoire reconnu pour sa vulnérabilité dans différents domaines : bas niveau de revenu, enclavement géographique, isolement des familles, besoin relevé par les professionnels d'ouverture de la jeunesse vers l'extérieur au-delà du territoire...

2) Présentation de l'association/ du service jeunesse gérant l'animation ados

Les lieux d'animation, les services gérés, le quartier/la commune ou les communes couvertes.
Date d'implantation
Nombre de salariés etc...
Rôle de l'association/ du service, ses missions
Les actions mises en place à l'année, les locaux gérés, le public accueilli
L'implication dans le territoire
Participation ou non à la quinzaine parentalité/ou projets à l'année

3) Historique d'actions en direction de la jeunesse

Quelques éléments relatifs à la vie de l'association/ du service/ du Centre social en direction de la jeunesse : locaux proposés

Programmes proposés à l'année

Quelques actions phares menées en direction de la jeunesse sur des séjours.

Les partenariats menés avec des partenaires (En asso, centres sociaux, communes, autres partenaires)

(L'historique des actions conduit à la proposition des nouveaux projets AVAS)

Projets déjà proposés dans le cadre de l'AVAS

4) Les contours du nouveau projet :

Contexte actuel, qui fait quoi, quel projet, avec qui, où se déroulera le projet ?

Les objectifs de l'action : (quelques exemples)

- *Permettre aux ados de partager une semaine de découvertes et de rencontres*
- *Découvrir les règles de vie en collectivité*
- *Co construire et faciliter la prise d'autonomie*
- *Accompagner les parents dans la prise d'autonomie des ados*

Les objectifs institutionnels :

- Permettre le départ des ados
- Renforcer le travail partenarial avec les acteurs locaux et le collège dans la mise en œuvre du projet
- Contribuer à l'animation sociale du territoire en permettant aux jeunes issus de familles vulnérables de construire un projet de séjour

5) **Public ciblé** : jeunes de 11 à 17 ans, qui seraient encadrés par animateursde l'asso/du service.

6) **Date de séjour** : du ... au ... 2023, soit ... jours et nuits
Le séjour sera déclaré à la DDCS en séjour de vacances.

7) **Lieu du séjour** :



8) **Transport** : Voyage en

9) **L'implication des jeunes dans l'organisation du séjour** :

Comment les jeunes sont mobilisés, à quel rythme, dans quelles conditions

Exemple : Le séjour collectif permet aux jeunes de s'investir dans leurs vacances. Ils ont l'âge de faire des choix et d'organiser leur séjour en conséquence de ces choix, et ce, malgré les contraintes (budgétaires notamment). L'objectif est de rendre le jeune acteur de son séjour. Ainsi, il commence à appréhender la vie (avec ses facilités et ses inconvénients). Nous travaillons donc sur la citoyenneté (respect du choix de l'autre, coopération, entraide, écoute, travail sur le budget, l'organisation du séjour pour créer des vacances inoubliables), et l'autonomie (recherches individuelles des sorties et activités à faire, prise de rendez-vous pour des visites, travail sur l'équilibre des repas...).

L'implication à travers la recherche d'un autofinancement.

10) **L'encadrement** : sera assuré par ... animateurs..... Dont le directeur/trice du séjour.

11) Le financement :

Le séjour sera financé, d'une part par le règlement des familles, d'autre part par les bénéfices d'une action organisée par la directrice du séjour avec la collaboration des familles, par l'association/la Communauté de communes, par la CAF Touraine dans le cadre de l'AVAS.

DEPARTS COLLECTIFS ET SOCIAUX DE JEUNES (11-17 ANS) - AVAS

C'est une aide attribuée sur critères de ressources (QF) dans le cadre d'un accompagnement collectif au départ réalisé par des opérateurs sociaux.

QF 0 € - 660 €	QF 661 € - 830 €
80 % du coût du séjour plafonné à 700 € soit une aide maximum de 560 €	60 % du coût du séjour plafonné à 700 € soit une aide maximum de 420 €

Calcul du séjour en fonction du QF des familles / EXEMPLE Pour un séjour avec 10 jeunes pour un coût de 7 700 €

Tranche QF	QF < 660 €	661 € < QF < 830 €	QF > 830 €
AVAS	80 % du montant plafonné à 700 € (560 € maxi)	60 % du montant plafonné à 700 € (420 € maxi)	0
Coût du séjour : 7 700 €	7 700 €	7 700 €	7 700 €
Coût moyen du séjour (10 jeunes)	770 €	770 €	770 €
Aide AVAS	560 €	420 €	
Coût moyen du séjour (total charges 7 700€/nb de jeunes = 10)= 770 €	80 % du montant plafonné à 700 € (sur 770 €)	60 % du montant plafonné à 700 € (sur 770€)	0 €
Participation structure	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Autofinancement/ autres : 450 €/10	45 €	45 €	45€
Participation familles	€	€	€

La communication :

Au sein de la structure...au collège.....Etc.....

12)Le budget prévisionnel du séjour

Charges		Produits	
Transport		Participation des familles	
Location		Autofinancement	
Hébergement		Participation structures	
Alimentation		AVAS	
Activités			
Matériel pédagogique			
Charges de personnel (hors Permanent)			

13)La liste des participants

Nom	Prénom	Date naissance	N° allocataire	QF au moment de l'inscription	Aide CAF
Total avas					

14) L'Equipe d'animation

15) Le planning d'animation (éventuellement)

DOSSIER A RETOURNER AU BIJ

par Email : direction@bij37.fr

ou

par voie postale Monsieur le Directeur
57 avenue Grammont - 37000 Tours